



Défendre le second degré et lui donner un nouvel élan

Choix budgétaires calamiteux, multiplication des tentatives de remise en cause de nos fonctions et de nos garanties collectives, esquisse d'une loi d'orientation inscrivant l'éducation dans l'objectif obsédant et exclusif de diminution des coûts : **le second degré est dans la tourmente**. Ce n'est pas surprenant.

MOINS DE FONCTIONNAIRES ET RENTABILISER DAVANTAGE CEUX QUI RESTENT !

L'Ecole n'échappe pas –pour sa gestion et ses personnels- à une réforme de l'Etat pilotée par le souci général de réduction du nombre de fonctionnaires et de diminution des missions, sur fond d'austérité budgétaire. Elle n'échappe pas non plus, en tant que service public, à la «volonté réformatrice» du gouvernement, de même nature que celle qui a prévalu sur les retraites, la protection sociale, la décentralisation ...

Or sur l'autel des économies à réaliser, le second degré est prioritairement visé.

Dans le premier degré, il semble difficile de faire l'économie d'un maître par classe. C'est du côté de la remise en cause de la scolarité en maternelle que les «réformateurs» s'activent. Dans l'enseignement supérieur, la situation est déjà catastrophique. C'est donc dans les collèges et les lycées que le gisement doit être trouvé et exploité.

De ce point de vue, les budgets 2003 à 2005 sont éclairants. 20 000 postes devant élèves ont été ou vont être supprimés en trois ans (en y incluant ce que le ministère appelle les «surnombres»). On en connaît déjà les premiers effets : suppressions d'options, notamment en langues, suppressions d'enseignements technologiques ou professionnels, regroupements d'enseignements, «remplissage» des structures et des classes.

Et cela va s'accélérer. Le cadre budgétaire de la préparation de la prochaine rentrée est fixé : suppression de plus de 7000 postes en collège et lycée, soit probablement plus d'une centaine dans notre académie !

A choix de scolarisation et à horaires-élèves constants, de telles ponctions ont des limites : ça ne passe plus. Et c'est dans ce contexte qu'il convient de resituer la suppression des TPE en terminale sans aucune évaluation mais par contre, avec une campagne de dénigrement et de falsifications dans les médias orchestrée par le ministère.

UNE LOI D'ORIENTATION POUR MOINS D'ECOLE

Le gouvernement cherche aujourd'hui d'autres étapes de récupération de moyens, plus profondes et plus durables. Et c'est là le véritable sens de la future loi d'orientation dont les grandes lignes ont été rendues publiques par FIL-LON (18 novembre : «100 minutes pour convaincre»).

Grève le mardi 7 décembre manifestation 14 h devant le rectorat

Si le ministre a habilement concédé dans le discours la nécessité de maintenir le cap sur quelques objectifs ambitieux, semblant ainsi prendre quelque distance avec le rapport THELOT, **le contenu de ses propositions ramène aux mêmes préoccupations : cel-**

les d'une école a minima.

Le flou artistique qu'il a entretenu sur les disciplines concernées par le «socle commun des enseignements fondamentaux», doublé de ses propositions pour le brevet et le bac, ne prêtent guère au contresens sur ce qui est envisagé.

Le développement de l'alternance (articulant loi d'orientation et loi de cohésion sociale), la comparaison maintes fois citée dans ses propos des horaires d'un élève de lycée (1140 h en France contre 940 h en moyenne dans les autres pays de l'Europe ou de

l'OCDE), son «oubli» révélateur du nombre de départs à la retraite (proche de 180 000) pour une période où il avance 150 000 recrutements, ne laissent aucune illusion : **c'est bien la récupération de plusieurs dizaines de milliers de postes en collège et lycée qui est en jeu au travers de la « réforme » du système éducatif.**

L'affaiblissement du second degré, l'appauvrissement des contenus, la réduction des enseignements, ne sont toutefois pas les seuls enjeux attachés à la future loi d'orientation. Toutes les «réformes» engagées dans les services publics par les gouvernements RAFFARIN sont marquées du même sceau, avec le renvoi systématique au «local» (déconcentration, décentralisation, autonomie, contractualisation, ...) de la mise en oeuvre des régressions.

S'ATTAQUER AU STATUT DES ENSEIGNANTS

C'est en effet par le renforcement des hiérarchies locales que doivent être trouvées les formes nouvelles de gestion permettant, au plus près du terrain, de peser sur les fonctions ou missions, sur les garanties collectives, sur les droits statutaires et de leur substituer redéfinition des missions, individualisation, mérite.

L'avenir de notre identité professionnelle est donc aussi en jeu dans la «réforme» FILLON du système éducatif.

L'insistance mise par les journalistes à interroger FILLON sur les pouvoirs des chefs d'établissement, le mérite, la récompense des «très bons profs», la sanction des «mauvais» ne révèle rien d'autre que ce qui est souhaité et attendu. Et si le ministre a tenté prudemment d'esquiver un sujet qu'il dit «sensible», il a surtout choisi de taire ce que pourtant il mettait en place sur le terrain (au travers de notes de service ou de circulaires).

Qui ne voit en effet que la note de service «mutations 2005» ne constitue que **la condamnation à court terme de la garantie du droit à muter** ? Les pouvoirs du recteur sont renforcés : il décide du barème appliqué dans son académie, il peut prendre l'avis du chef d'établissement ... dans cer-

tains cas ou prononcer des affectations hors barème.

Qui ne voit que la multiplication des APV (affectation à caractère prioritaire devant être valorisée) n'aboutira qu'au blocage du mouvement inter et nous rapproche de l'ineat/exeat du premier degré et de la **régionalisation des recrutements** ?

Qui ne voit encore que le projet de note de service sur l'accès à la hors-classe (certifiés, CPE, ...) n'a d'autre objectif que de **subordonner le plus vite possible l'avancement d'échelon et de grade à l'avis exclusif des chefs d'établissement et des IPR** ?

Qui ne voit que le blocage sur les salaires (dans la discussion avec notre employeur l'Etat), agrément de discours indignes (cf les propos de Renaud DUTREIL) et d'indicateurs surprenants («le salaire moyen») n'a pas d'autre raison que de casser les solidarités et de ne laisser d'autres choix que «l'individualisation» et le «mérite» pour voir son salaire progresser.

LES PLEINS POUVOIRS AUX CHEFS d'ETABLISSEMENT ?

Qui ne voit que les **pleins pouvoirs donnés aux chefs d'établissement pour piloter le remplacement de courte durée** ne présente que des «avantages» : économiser des emplois, assouplir sur le terrain la contrainte des 15 ou 18 h de service hebdomadaire, trier les enseignants (ceux qui voudront, qui pourront ... et les autres), avec d'éventuelles contreparties : sanctions, récompenses ? Bonjour l'ambiance !

Sans ambition pour les élèves, la « réforme » ne peut en avoir pour les personnels. L'identité professionnelle de ceux du second degré est clairement visée parce qu'elle est l'élément déterminant d'ambitions scolaires maintenues dans les collèges et les lycées.

RAFFARIN et FILLON ont fait le choix –après une «longue» consultation (THELOT)- d'aller vite, très vite. Le SNES, syndicat majoritaire du second degré, prend ses responsabilités en appelant à la grève le mardi 7 décembre 2004.

***A chacun de se déterminer
avant qu'il ne soit trop tard.***

**Pour être forts, soyons nombreux en grève
mardi 7 décembre et dans la manifestation
à Limoges à 14 heures devant le rectorat.**